

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture et de
l'alimentation

Décision du 23 MARS 2018

**portant désignation des responsables des budgets opérationnels au titre du programme
« compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et
de l'aquaculture »**

**La directrice générale de la performance économique et environnementale des
entreprises,**

Vu la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral, notamment son article 2 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 70 et suivants ;

Vu l'arrêté du 4 mars 2014 portant désignation des responsables de programme du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt ;

Décide :

Article 1^{er}

En application des articles 70 à 72 du décret du 7 novembre 2012 susvisé, les responsables des budgets opérationnels au titre du programme « compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture » sont désignés selon la répartition mentionnée à l'annexe de la présente décision.

Article 2

Est abrogée la décision du 4 septembre 2017 portant désignation des responsables des budgets opérationnels au titre du programme « Économie et développement durable des entreprises agricoles, agro-alimentaires et forestières ».

Article 3

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Fait le **23 MARS 2018**

La directrice générale de la performance économique et environnementale des entreprises,

La Directrice générale de la performance
économique et environnementale des entreprises



Catherine GESLAN-LANEELLE

Annexe

| RESPONSABLE DE BUDGET OPÉRATIONNEL DE PROGRAMME | NUMÉRO DU BUDGET OPÉRATIONNEL DE PROGRAMME |
|--|---|
| Chef du service Gouvernance et Gestion de la PAC | 0149-C001 |
| Directeur des pêches maritimes et de l'aquaculture | 0149-PECH |

